



## Procès-verbal de la séance du Conseil Général

### Séance du 10 mars 2016 selon convocation.

La séance débute à 20h45 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Préavis 2016-01 concernant le Plan Directeur Régional (PDR).
5. Communications de la Municipalité.
6. Propositions individuelles et divers.

L'ordre du jour est accepté sans remarques.

#### **1. Appel.**

Sont absents excusés:

Mmes Aerni Anne-Marie, Bey-Kramer Sylvia, David Germaine, Weber Marie-France et M. Duc Pierre-François.

Sont absents non-excusés:

Mmes Nyffenegger Josette, Stoudmann Joselle et M. Laurent Marc-Olivier.

Le Conseil Général compte à ce jour 44 membres, 36 sont présents pour débiter cette séance.

#### **2. Assermentation des nouveaux membres.**

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

#### **3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.**

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 est accepté à mains levées, à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

#### **4. Préavis n° 2016-01 concernant le Plan Directeur Régional (PDR).**

Chaque membre a reçu le préavis n° 2016-01 ainsi que le rapport de la commission ad'hoc avec la convocation. Le Plan Directeur Régional détermine les objectifs d'aménagement de la région considérée et la manière de coordonner les problèmes d'organisation du territoire dépassant le cadre communal. M. le Syndic nous donne encore quelques informations mais dit que le préavis était déjà très complet. Il nous informe également que les communes de Bercher, Vufflens, et Montanaire, l'ont déjà accepté. Les conclusions du rapport de la commission ad'hoc sont lues séance tenante par M. Patrick Weber et recommandent d'accepter le PDR. M. Claude Jordan trouve énorme l'extension de la zone d'activité. M. le Syndic dit qu'elle concerne toute le district du Gros-de-Vaud et non que Rueyres.



Le vote est effectué à mains levées, les conclusions du rapport de la commission ad'hoc concernant le PDR sont acceptés à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

## **5. Communications de la Municipalité.**

M. Michel David nous informe que le règlement de la taxe spécifique sur l'électricité a été accepté par le Conseil d'Etat et entre en vigueur au 1er mars 2016. Le groupe de travail est formé de Mme Marie-France Weber, MM. Alain Gogniat, Laurent Zahnd et Gabriel Besson.

M. Pietro Ricci nous informe, concernant la réfection du toit de l'église, que c'est une bonne chose de tout refaire car les dégâts sont très importants.

M. le Syndic remercie les gens qui s'engagent pour les différentes commissions et leur demande de bien vouloir s'excuser si ils ne peuvent pas participer à une séance, et de bien vouloir transmettre au greffe ou à la secrétaire leur adresse mail et téléphone.

La Municipalité a accepté que l'association « Alchimie » de M. Cattin installe son chapiteau vers le battoir du 15 mai jusqu'en juillet 2016. Une séance sera organisée en avril afin d'informer les voisins directs ainsi que les personnes intéressées du programme prévu sous le chapiteau.

## **6. Propositions individuelles et divers.**

M. le Préfet remercie le conseil d'avoir accepté le PDR et profite de sa présence pour expliquer à quoi sert la commission de recours.

M. le Président remercie M. le Préfet, les membres du conseil, les municipaux, les membres des commissions ainsi que le bureau, pour tout le travail effectué.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h15.

Le Président:

La secrétaire: